Communiqué de Presse

9ème Réunion des Parties de l'Accord Pelagos

La 9ème Réunion ordinaire des Parties de l'Accord Pelagos (MOP9) s'est tenue les 25 et 26 janvier 2024, sous la présidence de l'Ambassadeur *Olivier Poivre D'Arvor*, qui a ouvert les travaux et modéré les discours. La réunion, accueillie par la Partie française, qui assure la Présidence de la Réunion des Parties pour biennium 2024-2025, s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Nice.

Les membres et chefs de délégations des 3 Pays signataires de l'Accord, le Président du Comité Scientifique et Technique, les coordinateurs des Groupes de travail Pelagos et un certain nombre de parties prenantes de diverses organisations nationales et internationales ont pu participer aux travaux de la réunion.

L'événement a été ouvert par un discours de bienvenue de l'Adjoint au Maire de Nice, le Dr *Richard Chemla*, et de l'Amiral *Biodevezi* de la Préfecture maritime, ainsi que par un témoignage passionné de *François Sarano*, invité d'honneur, qui a apporté son expérience de plongeur engagé depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement marin et de ses habitants.

La réunion de travail a abordé divers sujets tels que les rapports des activités menées au cours de la période biennale de travail 2022-2023 tant au niveau national qu'international, ainsi que l'examen du Programme de travail pour le biennium 2024-2025 et la discussion sur le budget pour soutenir la réalisation de ces activités.

La période de travail de deux ans conclue par la MOP9 a apporté plusieurs nouveautés au sein de l'Accord Pelagos telles que, entre autres, la révision des Règlements Intérieurs de l'Accord, la révision de la Charte de Partenariat Pelagos avec les municipalités côtières, une nouvelle future collaboration avec l'Accord RAMOGE à travers la signature d'un Protocole d'Entente, le développement du « Fonds Volontaire Pelagos » ainsi que la reconstruction du site web tripartite de l'Accord et la création d'outils de communication à destination des nouvelles générations.

Enfin, la MOP9 a rédigé les résolutions décrivant le travail de l'Accord Pelagos au cours du biennium 2024-2025.

Crédit photo : Ville de Nice / Pascal SEGRETTE

Accord Pelagos

L'Accord Pelagos pour la création d'un Sanctuaire pour la protection des mammifères marins en Méditerranée a été signé par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. Le Sanctuaire Pelagos est la seule zone transfrontalière internationale dédiée à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Il s'agit en effet d'une zone caractérisée par une extraordinaire biodiversité, dans laquelle huit espèces de cétacés sont régulièrement observées et où l'on peut également apercevoir le phoque moine. Il a été créé dans le but d'améliorer la conservation de l'environnement marin en évaluant et en gérant l'impact de l'homme sur les espèces et les habitats des mammifères marins. Le Sanctuaire est une « Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne » (ASPIM) reconnue par la Convention de Barcelone du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et a récemment été déclarée « Zone Maritime Particulièrement Vulnérable » (ZMPV) avec le « Corridor Espagnol des Cétacés ».

Contact presse
Secrétariat permanent Accord Pelagos
secretariat@pelagossanctuary.org
+377 92 16 11 55